



la mer... une passion, des métiers

LYCEE MARITIME ET AQUACOLE DE LA ROCHELLE

***L'organisation de la rentrée pourra être modifiée en fonction des mesures sanitaires en vigueur à cette date. Nous communiquerons si nécessaire avec les familles une semaine avant la rentrée .
N'hésitez pas à consulter notre site internet et à nous joindre à compter du 26/08/2021***

DOSSIER de **RENTREE SCOLAIRE**

2021/2022



Lycée Régional d'Enseignement Maritime et Aquacole
Avenue du Maréchal Juin
17000 LA ROCHELLE

Tél : 05/46/43/00/48 – fax : 05/46/43/54/34
mail : lma-la-rochelle@developpement-durable.gouv.fr



Rentrée scolaire 2021/2022

Bienvenue au Lycée Maritime et Aquacole de La Rochelle

Vous trouverez dans ce dossier :

- 1- rentrée scolaire : modalités et organisation
- 2- calendrier des vacances scolaires ainsi que les Ponts et jours fériés (à conserver toute l'année)
- 3- informations diverses
- 4- Maison des lycéens
- 5- Association Sportive – UNSS
- 6- charte Informatique
- 7- prise de photos
- 8- Règlement Intérieur, accusé de réception/réservation internat dimanche soir
- 9 - dispositions financières
- 10- aide de la région Nouvelle Aquitaine
- 11- info transports
- 12- contacts utiles
- 13- points écoutes élèves parents
- + liste des fournitures par classe

RENTREE SCOLAIRE

***L'organisation de la rentrée pourra être modifiée en fonction des mesures sanitaires en vigueur à cette date. Nous communiquerons si nécessaire avec les familles une semaine avant la rentrée .
N'hésitez pas à consulter notre site internet et à nous joindre à compter du 26/08/2021***

Elèves de Seconde et de 1^{ère} année de CAP

Jeudi 2 septembre 2021 de 14h à 18h00

- accueil, internat, administration, visite du lycée possible pour les familles
- présence du Service Social Maritime (bourses, Fond Social Lycéen)
- présence Calmar : (association des anciens élèves)
- présence Association Culturelle et Sportive : adhésion, renseignements
- mot du Directeur vers 15h00

vendredi 3 septembre 2021

- de 8h15 à 10h05
- présentation du fonctionnement du lycée par le professeur principal. Contact avec l'équipe pédagogique et la vie scolaire.
- Présentation du programme et de l'organisation de la scolarité.
- à partir de 10h20 et jusqu'à 12h10
- Essayage équipements pro
- de 13h20 à 16h10 EDT ?

Emploi du temps normal à compter du lundi 6 Septembre 2021

Elèves de 1^{ère}, Terminale Bac Pro et CAP

Pas d'internat le dimanche soir 5 septembre 2021

Lundi 6 septembre 2021 de 14h à 17h30

- accueil, internat, administration
- présence du Service Social Maritime (bourses, Fond Social Lycéen)
- présence CALMAR (Association des Anciens élèves)
- présence Association Culturelle et Sportive : adhésion, renseignements
- mot du Directeur vers 15h00

Mardi 7 septembre 2021

- 8h15 à 10h05 : prise en charge par le professeur principal et à partir de 10h20 emploi du temps normal

Elèves de BTS PGEM 1^{ère} et 2^{ème} année

Vendredi 3 septembre 2021 à partir de 9h10

- Accueil par les équipes pédagogiques , mot du directeur
- prise en charge par les professeurs principaux
- début des cours à suivre



la mer... une passion, des métiers

LYCEE MARITIME ET AQUACOLE DE LA ROCHELLE

INFO RENTREE SCOLAIRE

Septembre 2021

OBLIGATOIRE pour tous les élèves
dès le 1^{er} jour de la rentrée

10 masques lavables / élève

ou

2 masques jetables/ jour



Lycée Régional d'Enseignement Maritime et Aquacole
Avenue du Maréchal Juin
17000 LA ROCHELLE

Tél : 05/46/43/00/48 – fax : 05/46/43/54/34

mail : hma-la-rochelle@developpement-durable.gouv.fr



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2021/2022 (sous réserve de modification)

A CONSERVER TOUTE L'ANNEE PAR LES FAMILLES

Rentrée scolaire des élèves :

- A partir du jeudi 2 septembre 2021 (voir document modalités de rentrée)

TOUSSAINT :

- du samedi 123 octobre au lundi 8 novembre 2021 au matin (accueil des élèves internes le dimanche 7 novembre à partir de 19h30)

NOEL :

- du Samedi 18 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022 au matin (accueil des élèves internes le dimanche 2 janvier 2022 à partir de 19h30)

HIVER :

- du Samedi 12 février au lundi 28 février 2022 au matin (accueil des élèves internes le dimanche 27 février 2021 à partir de 19h30)

PRINTEMPS :

- du Samedi 16 avril au lundi 2 mai 2022 au matin (accueil des élèves internes le dimanche 1er avril 2022 à partir de 19h30)

VACANCES D'ETE 2021:

- à partir du jeudi 7 juillet 2022

PONTS - JOURS FERIES

- **jeudi 11 Novembre 2021** férié : fin des cours le mercredi 10 à 16h10, reprise des cours le lundi 15 novembre 2021, accueil des élèves internes le dimanche 14 à partir de 19h30
- **Le pont de l'Ascension 2022** : fin des cours le mercredi 25 mai 2022 en fonction des emplois du temps des classes et reprise le lundi 30 mai 2022 (accueil des élèves internes le dimanche 29 mai à partir de 19h30)
- **lundi 6 juin 2022** férié (pentecôte) accueil des élèves internes le dimanche 5 juin 2022 à partir de 19h30 .



RENTREE SCOLAIRE 2021/2022– INFORMATIONS DIVERSES

Lignes téléphoniques

Standard/secrétariat des élèves : 05 46 43 00 48

Conseiller d'éducation : 05 46 43 70 24 thierry.barbin@i-carre.net

Responsable vie scolaire : 05-46-43-72-60 alain.folin@developpement-durable.gouv.fr

Vie scolaire jour nuit : 05 46 43 70 23 numéro de port nuit si fixe HS : 07/76/62/15/84

Transport des élèves internes

Le vendredi à la fin des cours :

1- navettes lycée pour la gare SNCF uniquement par les élèves de seconde et de CAP 1

2- A privilégier : bus de ville, ligne 6 (arrêt face au lycée), place de verdun et prise illico 3 (rotation toutes les 10 minutes) pour la gare SNCF. 1,30 euros le ticket

Renseignements complets sur YELO BUS : YELO-LAROCHELLE .FR

Le dimanche soir, le transport depuis la gare est assuré par les bus de la ville, moyennant un ticket (coût ticket 1€30) - Départ depuis la gare : 21h40 – 22h30 - ligne 392

Nous ne pouvons organiser de transport à la carte sauf en cas de force majeure (seul les personnels de direction d'astreinte peuvent prendre cette décision)

Internat

Le dimanche soir, l'internat ouvre à 19h30.

La rentrée se fait **jusqu'à 22h**

Prévenir le surveillant de service au 05 46 43 70 23 pour toute absence ou retard ; à son arrivée, l'élève doit se signaler auprès du surveillant de service (pointage horaire et signature). **Une fois rentré, l'élève n'est plus autorisé à ressortir.** Il n'y a pas de restauration le dimanche soir

Les élèves qui n'auraient vraiment aucune solution avant 22h devront faire une demande écrite auprès de l'Etablissement avec copie de leur titre de transport SNCF pour une arrivée entre 22h et 23h maximum

Trousseau des élèves internes

- nécessaire de couchage (couette ou drap et couverture, duvet non autorisé, oreillers non fournis) et nécessaire de toilette
- 2 cadenas (prévoir un cadenas à clefs inviolable pour armoire de chambre + casier dans les coursives,
conseil : éviter de ramener du matériel de valeur, interdiction de cuisiner dans les chambres et de ramener des appareils électro- ménagers

INFOS diverses

Le Lycée Régional d'Enseignement Maritime et Aquacole de La Rochelle est un lycée **NON FUMEUR** depuis janvier 2007 y compris les cigarettes électroniques

L'usage des téléphones portables **est réglementé** (voir règlement intérieur)



ASSOCIATION SPORTIVE / Année 2021/2022

L'A.C.S. (composée de membres bénévoles- personnel du Lycée – parents d'élèves) s'adresse aux lycéens. Elle prend en charge toute la vie Sportive de l'Etablissement, et a un rôle important de socialisation, de santé et de citoyenneté au sein du lycée.

Pour participer aux différentes activités, l'adhésion est obligatoire, ainsi que le questionnaire au dos de ce document

Merci de mettre votre chèque à l'ordre de l'AS du LREMA de La Rochelle

Bulletin d'adhésion annuelle aux activités sportives

Monsieur, Madame..... N° de téléphone.....

Parents de : Classe :

Adresse :

Autorisent mon fils / ma fille à participer aux activités sportives proposées par l'Etablissement dans le cadre de l'Association Sportive.

Fait à, le

Signature,

Autorisation parentale :

Je soussigné (e).....responsable légal de l'élève..... autorise son inscription à l'AS du lycée et autorise toute intervention médicale nécessaire en cas d'urgence.

Fait à, Le.....SIGNATURE :



CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS AU LYCEE MARITIME ET AQUACOLE DE LA ROCHELLE PAR LES ELEVES

GENERALITES :

- **L'outil informatique (ordinateurs, imprimantes, appareils photo numériques, graveurs, scanners, logiciels, Internet) est utilisé dans le lycée uniquement dans un but éducatif et pédagogique.**
- Tous les élèves bénéficient d'un accès aux ressources et services multimédias après avoir accepté cette charte.
- Le Lycée prépare les élèves, les conseille, les aide dans leur utilisation de ces services.
- Le Lycée peut, pour des raisons techniques ou juridiques, être amené, à analyser et contrôler l'utilisation des services.

Règles d'utilisation du matériel informatique :

L'élève s'engage :

- **A respecter, à ne pas dégrader le matériel informatique mis à sa disposition** et à ne pas perturber volontairement le fonctionnement des ordinateurs en modifiant leur configuration ou en installant de nouveaux programmes sans autorisation.
- A ne pas imprimer de gros documents et à ne pas stocker de gros fichiers.

Respect de la loi :

L'élève s'engage :

- **A ne pas enregistrer, visionner ou diffuser des documents à caractère raciste, violent, pornographique ou injurieux.**
- A ne pas copier ou échanger de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux ou toute autre œuvre depuis les ordinateurs de l'école.
- A ne pas utiliser les ordinateurs de l'école pour véhiculer des injures, des fausses informations concernant autrui ou des renseignements d'ordre personnel.
- A ne pas diffuser de documents photographiques ou sonores sans l'autorisation préalable de son enseignant.

Accès au Web :

- **L'accès au Web n'est utilisé que pour des recherches dans le cadre d'activités pédagogiques.**
- Les élèves ne peuvent faire des recherches qu'en présence d'un adulte responsable à proximité.
- L'école s'efforce de mettre en place un système de filtrage des contenus. Aucun système n'étant parfait, elle ne peut être tenue responsable de la non-validité des documents consultés.
- L'école se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits à un jeune public et pour vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques.

Messagerie :

L'élève s'engage :

- A n'utiliser la messagerie électronique et notamment les listes d'adresses, que pour un objectif pédagogique et éducatif.
- A ne pas s'appropriier les mots de passe d'un autre utilisateur.

Sanctions :

Le non respect des règles établies par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services ou éventuellement à d'autres sanctions prévues dans le règlement intérieur pour les manquements les plus graves aux règles de la charte. Le Directeur de l'établissement peut prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de Lycée et au signalement en justice (amende et emprisonnement...). Les représentants légaux de l'élève en seront informés.

ACCUSE DE RECEPTION DE LA CHARTRE INFORMATIQUE DU LYCEE MARITIME DE LA ROCHELLE

Je soussigné(e) (Prénom, NOM et classe de l'élève).....

Déclare avoir pris connaissance de la charte informatique du Lycée Maritime et m'engage à la respecter.

A....., le.....

Signature de l'Elève,

Signature de la Mère,
Ou de la représentante légale,

Signature du Père.
Ou du représentant légal.

Pour les besoins de la promotion des activités du Lycée auxquelles participent les élèves ,
votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé en situation pédagogique pour
diffusion sur différents médias dont Internet. Aussi nous vous demandons de vouloir nous
retourner votre accord ci joint



PRISE DE PHOTOGRAPHIES OU DE VIDEOS

année scolaire 2021/2022

Je soussigné : Mme / M.

AUTORISE / N. AUTORISE PAS

la prise de photographie ou de vidéos de mon fils/fille

Classe

pour toute diffusion sous contrôle du LREMA dont Internet

Signature des Parents,



la mer... une passion, des métiers

LYCEE MARITIME ET AQUACOLE DE LA ROCHELLE

**ACCUSE DE RECEPTION du
REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE MARITIME**

Je soussigné (e).....

déclare avoir pris connaissance du Règlement du Lycée et m'engage à le respecter

A, le

Signature de
l'élève,

Signature du
1^{er} responsable

Signature du
2^{ème} responsable

INTERNAT DU DIMANCHE SOIR

Je soussigné(e) parents de l'élève

demande que : notre fils/fille (NOM + prénom)..... Classe :
.....

soit inscrit(e) sur les listes du dimanche soir Heure de rentrée prévue : (avant 22 heures)

Nous nous engageons à prévenir le Lycée pour tout retard ou absence exceptionnelle ce soir la

Une fois pointé(e) à l'heure prévue par les surveillants, l'interne ne sera plus autorisé (e) à sortir du Lycée étant à partir de ce moment là sous notre responsabilité.

A, le

Signature de
l'élève,

Signature du
1^{er} responsable

Signature du
2^{ème} responsable

*Lycée Maritime et Aquacole – Avenue du Maréchal Juin – 17000 LA ROCHELLE
05-46-43-00-48 – lma-la-rochelle@developpement-durable.gouv.fr*



TARIFS

LYCEE MARITIME ET AQUACOLE LA ROCHELLE

Votés par le Conseil d'administration du 7 décembre 2018

Internat : 1530.00 €*
Demi pension : 535.00 €*
Accueil dimanche soir : forfait 60 €/trimestre

Frais de scolarité lycéen : 60.00 €
Frais de scolarité BTS : 100.00 €

Caution carte self : 7.00 €
Caution chambre : 100.00 €

Contribution famille aux premiers équipements professionnels : 150.00 €**

**tarifs sans remise d'ordre (période de stage)*

***concerne les primo entrants classes de seconde pro et cap.*

L'internat et la demi pension donnent lieu à une facturation au trimestre.

*Le mode de paiement proposé : prélèvements mensuels ou à l'échéance
(chèques, espèces ou virements à réception de la facture)*

BOURSES D'ETUDES

Notre établissement est **sous la tutelle du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**. Ce Ministère octroie des bourses aux familles d'élèves internes ou demi pensionnaires. Un dossier de demande de bourses doit être constitué pour la rentrée scolaire. Il vous sera remis avec le dossier de rentrée scolaire (fin juin)

Il est également possible de faire une demande de Fonds Social Lycéen pour aider à la scolarité de votre enfant (transport, stages, difficultés quelconques, etc.). Le formulaire est à retirer auprès du Conseiller Principal d' Education.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

NOTICE D'INFORMATION

**Demande de Bourse Nationale
Lycée Professionnel Maritime
*Année Scolaire 2021/2022***

Vous remettrez votre dossier de demande de bourse nationale au Lycée Régional
d'Enseignement Maritime et Aquacole de La Rochelle avec ses pièces justificatives

Votre dossier doit être renvoyé complet

Tout dossier incomplet ou non rendu le

30 septembre 2021 au plus tard

ne sera pas instruit

Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de Lycée Professionnel Maritime ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public d'enseignement maritime habilité à recevoir des boursiers nationaux.

Si vous avez déjà reçu une notification de bourses de l'Education Nationale, merci de nous la fournir

Sont concernés par la campagne de bourses 2021/2022 :

- tout nouvel élève arrivant pour la première fois dans un LPM (CAP et Bac Pro)
- tout élève redoublant
- tout élève orienté et notamment d'un lycée public sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) ou du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (MAAF) vers un LPM
- les élèves des LPM, scolarisés en formation initiale, non boursiers en 2020/2021, dont les ressources et les charges de familles pourraient leur permettre de bénéficier d'une bourse à la rentrée scolaire 2020 : diminution des ressources depuis l'année 2020, les revenus de l'année 2021 peuvent être retenus pour l'attribution des bourses.

- tout élève déjà boursier en 2020, en raison d'une modification récente de la situation familiale ayant un impact important et durable sur la situation financière du responsable de l'élève : décès de l'un des parents, divorce des parents ou séparation attestée et résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision du juge.

Ne sont pas concernés :

- les élèves déjà bénéficiaires d'une bourse d'études du second degré qui accèdent à la rentrée scolaire 2021 soit en deuxième année de certificat d'aptitude professionnelle soit en classe de première ou de terminale du baccalauréat professionnel dans les lycées professionnels maritimes **conservent jusqu'à la fin de la formation** le bénéfice de la bourse selon les dispositions antérieurement à la nouvelle réforme

- les élèves déjà titulaires d'un Baccalauréat **qui sont repositionnés dans les Lycées Maritimes en classe de Première n'ont pas droit aux bourses**

Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de Lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2021 peuvent être pris en compte

- les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Remplir la demande CERFA et y joindre :

- **une copie de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020**

- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière dont vous trouverez la liste dans le document CERFA

Pour en savoir plus ?

Vous pouvez vous adresser à l'Etablissement d'accueil de votre enfant

ou

contacter le service social maritime au 05-46-41-38-80, Mme CHASSEIGNE

ou

consulter : <http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html> et utiliser le simulateur de bourse en ligne

Calendrier de mise en œuvre de la campagne de bourse 2021

<u>ACTIONS</u>	<u>DELAIS</u>
Campagne de bourses 2021 dans les LPM informations aux familles	De fin mai à septembre 2021
Dépôt du dossier complet par les familles	Avant le 30 septembre 2021
Tenue de la commission locale de bourses	Entre le 1er et le 10 octobre 2021
Envoi des notifications de refus ou d'attribution de bourses aux demandeurs	Au plus tard 15 jours après la tenue de la commission

BOURSE AU MERITE

La bourse au mérite est versée à l'élève boursier du lycée qui a obtenu une mention bien ou très bien au diplôme national du brevet. **Nous fournir RELEVÉ DE NOTES ET/OU DIPLOME**

Le dispositif des bourses au mérite, complément à la bourse de lycée, a pour objectif de favoriser la poursuite d'études jusqu'au baccalauréat d'élèves boursiers sortants de 3ème qui, en raison de difficultés sociales avérées, pourraient abandonner leur scolarité avant l'obtention du diplôme, alors même que leurs résultats scolaires et les efforts qu'ils accomplissent leur permettent une telle poursuite.

Il est nécessaire de remplir les conditions suivantes :

- percevoir la bourse de lycée,
- s'engager dans un cycle conduisant au bac,
- avoir obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet,
- le paiement de cette bourse est conditionné à l'obligation d'assiduité de l'élève et à ses résultats scolaires. Un élève redoublant perdra le bénéfice de cette bourse sauf si le redoublement est basé sur des raisons médicales

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

NOTICE D'INFORMATION

**Demande de Bourse Nationale
Lycée Professionnel Maritime
BTS**

Année Scolaire 2021/2022

Vous remettrez votre dossier de demande de bourse nationale au Lycée Régional
d'Enseignement Maritime et Aquacole de La Rochelle avec ses pièces justificatives

Votre dossier doit être renvoyé complet

Tout dossier incomplet ou non rendu le

30 septembre 2021 au plus tard

ne sera pas instruit

Remplir la demande CERFA et y joindre :

- une copie de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière dont vous trouverez la liste dans le document CERFA

Pour en savoir plus ?

Vous pouvez vous adresser à l'Etablissement d'accueil de votre enfant

ou

contacter le service social maritime au 05-46-41-38-80, Mme CHASSEIGNE

ou

consulter : <http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html> et utiliser le simulateur de bourse en ligne

BOURSE AU MERITE

L'aide au mérite est un complément de la bourse sur critères sociaux pour les étudiants de l'enseignement supérieur les plus méritants.

Elle concerne l'étudiant boursier titulaire d'une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat français inscrit en classe de mise à niveau (MAN) ou en première année du brevet de technicien supérieur dans un lycée professionnel maritime sous tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire. Lors de la demande de bourses, l'étudiant doit fournir tout justificatif (relevé de notes) de l'obtention d'une mention « très bien » au baccalauréat.

L'étudiant doit être assidu, autant aux cours qu'aux examens. Dans le cas contraire, son aide sera suspendue.

S'il redouble, il perd le bénéfice de son aide sauf si le redoublement est lié à des raisons médicales graves.

L'aide au mérite est versée à l'étudiant en même temps que la bourse sur critères sociaux (en 3 fois). Elle ne donne pas lieu à versement pendant les grandes vacances.

Arrêté du 21 mars 2018 relatif à l'attribution des aides au mérite aux étudiants de l'enseignement supérieur maritime court.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036770010&dateTexte=&categorieLien=id>

Calendrier de mise en œuvre de la campagne de bourse 2021

<u>ACTIONS</u>	<u>DELAIS</u>
Campagne de bourses 2020 dans les LPM informations aux familles	De fin mai à septembre 2021
Dépôt du dossier complet par les familles	Avant le 30 septembre 2021
Tenue de la commission locale de bourses	Entre le 1 et le 10 octobre 2021
Envoi des notifications de refus ou d'attribution de bourses aux demandeurs	Au plus tard 15 jours après la tenue de la commission



FONDS SOCIAL LYCEEN

FONDS SOCIAL LYCEEN

Le Lycée est doté d'un Fonds Social Lycéen abondé par l'Etat et la Région)

1- objectifs et bénéficiaires

Le Fonds social dans les LPM est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les lycéens, étudiants ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Cette aide exceptionnelle peut être accordée à n'importe quel élève scolarisé en formation initiale dans un LPM

2- champ d'application

Le Fonds social doit permettre de financer tout ou partie des dépenses relatives aux deux catégories suivantes :

- dépenses de scolarité : achat de manuels et de fournitures scolaires, achat de matériel professionnel ou de sport, achat de vêtements de travail, sorties scolaires
- dépenses de vie scolaire : frais d'internat ou de demi pension, frais d'hébergement en famille d'accueil, frais de transport, stage

Les dates des commissions seront fixées à la rentrée de septembre pour l'année scolaire.

Pour retirer le formulaire, et pour tous renseignements concernant ce Fonds Social, vous pouvez contacter le Conseiller Principal d'Education du Lycée mais aussi le service social Maritime (05-46-41-38-80)



Lycéens, apprentis, étudiants et jeunes actifs, découvrez les aides et dispositifs mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine pour accompagner votre scolarité et votre quotidien et favoriser votre réussite !

N'attendez pas la rentrée !



TRANSPORT

Pour les élèves hors Charente Maritime

veuillez contacter le service transport scolaire de votre conseil général, certains accordent des aides pour les jeunes scolarisés en qualité d'élèves internes dans les autres départements

Pour les élèves de Charente Maritime Transport par bus Nouvelle Aquitaine

Veuillez vous inscrire en ligne à l'adresse suivante **transports,nouvelle-aquitaine,fr**

Vous pouvez vous rendre aussi dans les agences du réseau interurbain

à la Rochelle : maison de la mobilité place de Verdun

Rochefort : Gare SnCF place Françoise Dorléac

YELO BUS

Veuillez vous inscrire en ligne à l'adresse suivante **yelo.agglo-larochelle.fr**

ou vous rendre à la Rochelle : maison de la mobilité place de Verdun

Lignes Yelo pour le lycée

Depuis la gare SNCF prendre illico 3 pour place Verdun

puis ligne 6 arrêt lycée maritime

ou ligne 7 arrêt Bat 23

Pour les élèves internes

Le dimanche soir depuis la gare snCF prendre la ligne 392

TAXIS

-101 rue des Gonthières – 17140 LAGORD - www.taxi-la-rochelle.com

05-46-41-55-55

-Centrale TAXI LA ROCHELLE - 0892/97/25/55 www.reserver-taxi.fr

SNCF

- site web <https://www.sncf.com/fr> et www.ter.sncf.com tous les renseignements sur les abonnements possibles

- ou vous rendre en gare



GARE SNCF
VERS
LYCÉES / CENTRE-VILLE

Navette

Uniquement les dimanches et veille de reprise des cours
En vigueur à partir du 03/09/2018



Gare SNCF, les bus vous y transportent ...



Ces bus sont ouverts à tous.

En vigueur à partir du 2 septembre 2019.

Ces bus circulent uniquement les dimanches
et veille de reprise des cours.

Vacances scolaires

du 21/10/2019 au 03/11/2019 inclus

du 23/12/2019 au 05/01/2020 inclus

du 24/02/2020 au 08/03/2020 inclus

du 20/04/2020 au 03/05/2020 inclus

Pont de l'Ascension

Du 21/05/2020 au 24/05/2020 inclus



par Lycées et Centre-ville

Aller

D & JF

	Gare SNCF	21:30	22:30
CENTRE-VILLE	Lycée Valin	21:33	22:33
	LEP Rompsay	21:37	22:37
	Hôpital	21:40	22:40
	Dames Blanches	21:41	22:41
	Grosse Horloge	21:41	22:41
	Lycée Maritime	21:46	22:46
	Provence	21:47	22:47
	Delayant	21:52	22:52
	Lycée Vieljeux	21:55	22:55
	8 mai 1945	21:57	22:57

D : circule les dimanches

JF : circule les jours fériés



Horaires théoriques soumis aux aléas de la circulation. Pour connaître les horaires à votre arrêt en temps réel, vous pouvez vous connecter à l'application **yélo** ou rendez-vous sur **www.yelo-larochelle.fr**.



CONTACTS UTILES

■ DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)

89 Avenue des Cordeliers,
17000 La ROCHELLE

- 05 16 49 61 00

Mme Edith DIEU - Unité Marins Navires

- 05 16 49 64 90
- edith.dieu@charente-maritime.gouv.fr

Mme Dominique LELIEVRE - Formation Professionnelle

- 05 46 69 10 56
- dominique.lelievre@charente-maritime.gouv.fr

Mme Chloé CHASSEIGNE - Service Social Maritime

- 89 Avenue des Cordeliers
- CS 80000
- 17018 La ROCHELLE Cédex 1
- 05 46 41 38 80
- c.chasseigne@ssm-mer.fr
- www.ssm-mer.fr
- Assure aussi des permanences au lycée tous les 15 jours.

■ Service de Santé des Gens de Mer (SSGM)

Port de Plaisance – Quai Le Moyne de Sérigny
17300 ROCHEFORT

Courriel de l'infirmier : philippe.duclap@developpement-durable.gouv.fr

- 05 46 82 29 88
-

■ CAF CHARENTE-MARITIME

4 Avenue du Général Leclerc - 17000 La ROCHELLE - 0810 25 17 10



AUTRES CONTACTS UTILES

■ LOGEMENT SUR LA ROCHELLE ETUDIANT

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
22 Rue Villeneuve
17000 LA ROCHELLE

- 05 46 50 62 43
- www.cllaj.asso.fr
- info@cllaj.asso.fr

AUBERGE DE JEUNESSE

Avenue des Minimes
17000 LA ROCHELLE

- 05 46 44 43 11

■ HOTELS A PROXIMITE

LE ROCHELOIS

66 Boulevard Winston CHURCHILL
17000 LA ROCHELLE

- 05 46 43 34 34

RESIDENCE LA FAYETTE

Avenue de Bourgogne
17041 LA ROCHELLE

- 05 46 68 64 64
- accueil@residencelafayette.org

■ MAIRIE DE LA ROCHELLE

Place de l'Hôtel de Ville
BP 1541
17086 LA ROCHELLE Cédex 2

- 05 46 51 51 51
- www.ville-larochelle.fr

■ Centre Hospitalier de LA ROCHELLE, Hôpital Saint-Louis

Rue du Docteur SCHWEITZER
17019 LA ROCHELLE Cédex 1
05 46 45 50 5



POINT ECOUTE « JEUNE ET FAMILLE »

CSAPA SYNERGIE – ACCUEIL 17 – ASOCIATION LE TREMPLIN 17

Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

13 rue Franck Lapeyre – 17000 LA ROCHELLE

05/43/41/32/43 – 05/46/68/32/88 / synergie-17.larochelle@orange.fr

accueil, écoute jeunes, ados, parents

Maison des Adolescents de La Rochelle

5 ter avenue Kennedy – 17000 LA ROCHELLE

05/46/50/01/49

www.maisondesadolescents17.fr

Ecole des Parents et des Educateurs de La Rochelle

Centre de Consultations psychanalytiques

10 rue Montreuil

17000 LA ROCHELLE PALLICE

06/30/25/70/29

cdcplarochelle@gmail.com

Aide et Défense Homosexuelle pour l'Egalité des Orientations Sexuelles (ADHEOS)

Collectif Actions Solidaires - 21 rue Sardinerie

17000 LA ROCHELLE

06-26-39-66-13

contact@adheos.org

LE REFUGE « agir contre l'isolement des jeunes »

06/31/59/69/50 – contact@le-refuge.org